



*Date de dépôt : 25 janvier 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Stéphane Florey : Faiblesse de la** **densité policière : à la population d'en faire les frais ?**

En date du 16 décembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, la conseillère d'Etat Karin Kayser-Frutschi (Nidwald), et le président de la Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales, le commandant Mark Burkhard (Bâle-Campagne), tirent la sonnette d'alarme et constatent avec inquiétude qu'il manque près de 7000 policiers et policières en Suisse, avec la conséquence peu reluisante que la police doit « économiser » sur la sécurité.*

*La vice-présidente de la Conférence parle d'une spirale négative liée au manque de personnel dans les corps de police suisses d'une ampleur encore jamais vue. Elle craint qu'en de nombreux endroits, la police ne soit plus en mesure d'exercer correctement ses missions. M<sup>me</sup> Kayser-Frutschi fait remarquer que de nombreux policiers et policières changent de profession parce que le stress professionnel est devenu plus important et que l'image de la police a été ternie. De plus, le salaire ne serait pas assez attractif par rapport à d'autres professions. Le commandant de police Burkhard met en garde contre le fait que la police soit contrainte de faire notamment des concessions en matière de garantie de la sécurité. Il souligne également que le recrutement de jeunes policiers et policières devient de plus en plus difficile, car les exigences professionnelles sont toujours plus élevées. Le code de procédure pénale complique l'élucidation des infractions et augmente inutilement les dépenses tout en occasionnant une perte de temps*

pour les policiers. Par ailleurs, l'augmentation des interventions policières intercantionales lors de conférences ou de manifestations est également préoccupante.

Les experts en sécurité estiment qu'il est nécessaire d'agir au niveau de la densité policière en Suisse, qui est faible en comparaison internationale et qui ne satisfait pas à la recommandation de l'ONU (un policier ou une policière pour 330 habitants) dans presque tous les cantons.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le Conseil d'Etat partage-t-il, en ce qui concerne le canton de Genève, l'avis et les préoccupations exprimés par la vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et par le président de la Conférence des commandantes et des commandants des polices cantonales, selon lesquels la police n'est plus en mesure de remplir ses missions légales en de nombreux endroits, ce qui entraîne un déficit de sécurité et oblige la police à « économiser » sur la sécurité ? Où le canton de Genève présente-t-il des lacunes en matière de sécurité et existe-t-il des zones de non-droit ?*
- 2) *Le Conseil d'Etat estime-t-il que la police est actuellement en mesure de répondre de manière satisfaisante aux attentes de la population et d'être proche des citoyens ? La présence visible de la police dans l'espace public est-elle suffisante ?*
- 3) *Le canton de Genève rencontre-t-il actuellement des difficultés à recruter suffisamment de jeunes gens qualifiés pour la police ?*
- 4) *Quel est le nombre de policiers et de policières qui ont quitté la police genevoise au cours des cinq dernières années (en dehors des départs à la retraite) ? Existe-t-il des données fiables sur les raisons de ces démissions ? La charge professionnelle/le stress ont-ils souvent joué un rôle essentiel ? Le taux de fluctuation est-il dans la moyenne suisse ?*
- 5) *Quel est le nombre d'interventions intercantionales (p. ex. lors de manifestations, de conférences et d'événements sportifs) que la police genevoise a effectuées au cours des cinq dernières années au profit d'autres cantons ? De telles interventions ont-elles entraîné des réductions ponctuelles de la sécurité dans notre canton ?*
- 6) *Le Conseil d'Etat estime-t-il que la densité policière dans notre canton est suffisante ? Quelle densité policière vise-t-il et quelles mesures concrètes prévoit-il pour atteindre cet objectif ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

**1) *Le Conseil d'Etat partage-t-il, en ce qui concerne le canton de Genève, l'avis et les préoccupations exprimés par la vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et par le président de la Conférence des commandantes et des commandants des polices cantonales, selon lesquels la police n'est plus en mesure de remplir ses missions légales en de nombreux endroits, ce qui entraîne un déficit de sécurité et oblige la police à « économiser » sur la sécurité ? Où le canton de Genève présente-t-il des lacunes en matière de sécurité et existe-t-il des zones de non-droit ?***

La réponse à la question 6 (infra) met en évidence que sur la base de l'indicateur de la densité policière, la situation dans le canton de Genève est plutôt favorable.

Ce seul constat statistique n'est pas suffisant pour évaluer l'adéquation entre les effectifs policiers et les besoins en matière de sécurité, eu égard à la situation particulière de Genève sur les plans géographique, économique et international. La police cantonale met régulièrement sur pied des dispositifs en lien avec des événements particuliers, des conférences internationales ou des manifestations. Les mobilisations qui en découlent entraînent des priorisations dans les missions. Néanmoins, le socle sécuritaire est préservé dans tous les cas.

Par ailleurs, Genève recourt aussi souvent que nécessaire à des demandes de renfort, dans le cadre du concordat du 3 avril 2014 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande (CCPSR; rs/GE F 1 10) et/ou sur le plan fédéral via le dispositif IKAPOL, ou encore sollicite l'appui de l'armée. La difficulté est que ces renforts ne peuvent être requis qu'à partir du moment où notre police démontre avoir mobilisé l'entier de ses ressources propres.

Les efforts de priorisation font partie de la conduite opérationnelle quotidienne de la police et permettent d'engager les moyens de manière ciblée, de sorte à éviter l'émergence de zones de non-droit. Dans ce contexte, les partenariats, notamment avec les intervenants sociaux, tels que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASc), sont également primordiaux pour assurer conjointement la sécurité et apporter des réponses coordonnées dans certains quartiers.

Sur le plan de la sécurité, une approche intégrée, à tout le moins coordonnée, est incontournable. En effet, il paraît indispensable de renforcer notamment la collaboration avec les polices municipales et plus généralement avec les différents partenaires, en particulier l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), ainsi qu'avec les différentes forces de police du Grand Genève.

La clé ne réside pas seulement dans le nombre de policiers, mais également dans la capacité de traitement des informations et la structure de commandement à même de prioriser et de coordonner les moyens à disposition.

La sécurité se construit au quotidien et ne peut jamais être considérée comme acquise. Il y a lieu d'être attentif aux évolutions des phénomènes criminels ainsi qu'aux besoins et attentes de la population, dans le but d'adapter les réponses policières et, si nécessaire, d'augmenter les moyens en place.

A l'heure actuelle, aucun déficit sécuritaire n'a été mis en évidence et les réponses s'avèrent adéquates, dans un contexte général de baisse de la criminalité.

***2) Le Conseil d'Etat estime-t-il que la police est actuellement en mesure de répondre de manière satisfaisante aux attentes de la population et d'être proche des citoyens ? La présence visible de la police dans l'espace public est-elle suffisante ?***

Les diagnostics locaux de sécurité (DLS), réalisés tous les 3 ans, montrent un haut niveau de satisfaction de la population face aux prestations de la police cantonale, ainsi que des polices municipales. La récolte des données pour le prochain DLS se déroulera en janvier et février 2023 et permettra de vérifier les constats des éditions précédentes.

Le besoin d'une présence visible nécessite une réponse ciblée, en fonction des lieux, des moments de la journée ou de la semaine, des analyses de situations, etc. L'augmentation significative des effectifs ces dernières années permet aujourd'hui aux polices cantonale et municipales d'offrir une bonne visibilité. Avec une meilleure coordination entre ces dernières, elle pourra sans doute être encore améliorée.

**3) *Le canton de Genève rencontre-t-il actuellement des difficultés à recruter suffisamment de jeunes gens qualifiés pour la police ?***

Avec environ 500 dossiers de candidatures par année, soit 27 sessions de recrutement, pour une moyenne de 46,6 emplois équivalents temps plein (ETP) engagés sur ces 3 dernières années, l'état du bassin de recrutement est jugé largement suffisant.

Notons que cette tendance n'est pas identique dans les autres corps de police latins qui se plaignent actuellement d'un manque qualitatif et quantitatif de candidatures, ce qui confirme davantage l'attractivité du corps genevois auprès des candidates et candidats confédérés.

Malgré un grand nombre d'échecs à l'issue du processus de recrutement, le Conseil d'Etat relève un intérêt constant pour la police cantonale genevoise. Dès lors, le canton de Genève ne rencontre pas de difficultés pour recruter des jeunes gens qualifiés qui désirent rejoindre ses rangs, du fait de la diversité des tâches qui sont offertes et du plan de carrière proposé.

Toutes les candidates et tous les candidats ne sont admis qu'à la condition d'avoir terminé avec succès une formation post-obligatoire de 3 ans, reconnue sur le plan fédéral (maturité, certificat fédéral de capacité, bachelor, master, doctorat). Ces candidates et candidats valident ensuite leur formation de 2 ans par un brevet fédéral de policière ou de policier.

En outre, les événements de promotion tels que la récente Cité des métiers, au mois de novembre 2022, confirment bien un engouement des jeunes générations qui désirent rejoindre la police après avoir effectué une formation post-obligatoire.

**4) *Quel est le nombre de policiers et de policières qui ont quitté la police genevoise au cours des cinq dernières années (en dehors des départs à la retraite) ? Existe-t-il des données fiables sur les raisons de ces démissions ? La charge professionnelle/le stress ont-ils souvent joué un rôle essentiel ? Le taux de fluctuation est-il dans la moyenne suisse ?***

Depuis 2018, la police genevoise enregistre une moyenne de 13 départs volontaires par année (hors des demandes de mise à la retraite), ce qui représente une moyenne annuelle de 1% de rotation du personnel policier liée à des démissions volontaires.

En principe, les collaboratrices et les collaborateurs qui démissionnent sont invités à un entretien de départ, mais elles ou ils y participent uniquement sur une base volontaire. En effet, selon les règles étatiques, l'entretien de départ est facultatif et peut même être de nature confidentielle. Dès lors, les données dépendent principalement des déclarations personnelles

des démissionnaires et il n'est pas possible de récolter des données statistiques suffisamment fiables relatives aux raisons des départs.

En revanche, une démission est rarement liée à un seul facteur et il est difficile de déterminer quelle est la part due à la charge de travail ou à un stress négatif. Les raisons relevées sont souvent multiples.

Par ailleurs, la charge de travail et le stress sont des données à prendre avec précaution, car la perception de ces facteurs diffère d'une personne à l'autre et d'une période à l'autre. Ce ressenti peut bien sûr être lié à une augmentation du travail, mais il peut aussi découler d'un déficit de compétences, de l'absence de moyens ou de problèmes privés qui entraînent un sentiment de débordement.

Sur la base des données récoltées, le Conseil d'Etat relève que les questions familiales, les ambitions professionnelles personnelles, les retours aux études et l'équilibre de vie sont les principales raisons de départ.

En parallèle, il y a presque autant d'anciennes collaboratrices et d'anciens collaborateurs qui souhaitent être réengagés au sein de la police cantonale genevoise que de collaboratrices et collaborateurs qui démissionnent.

S'agissant du taux de fluctuation, le Conseil d'Etat ne dispose pas de statistiques lui permettant une comparaison à l'échelle nationale.

**5) *Quel est le nombre d'interventions intercantionales (p. ex. lors de manifestations, de conférences et d'événements sportifs) que la police genevoise a effectuées au cours des cinq dernières années au profit d'autres cantons ? De telles interventions ont-elles entraîné des réductions ponctuelles de la sécurité dans notre canton ?***

En moyenne, la police cantonale genevoise participe à une dizaine d'engagements intercantonaux par année, à l'exception des années 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. De plus, le canton de Genève, de par sa dimension internationale, sollicite également l'appui des autres cantons pour des conférences ou des événements de grande ampleur, tels que la rencontre Biden-Poutine en 2021 et la douzième conférence ministérielle de l'OMC en 2022.

Les renforts intercantonaux s'inscrivent dans une dynamique de coopération et d'appui mutuels, essentielle pour soutenir notamment la diplomatie suisse et la présence de notre pays sur la scène internationale. Les renforts sont calculés sur la base des ressources globales des cantons afin que l'effort soit partagé et proportionnel. La planification des engagements et la ré-articulation des moyens afin de garantir le socle sécuritaire du canton de

Genève ne péjore pas la sécurité de la population genevoise, et les domaines d'activités spécifiques (par exemple le déminage) sont garantis en tout temps.

**6) *Le Conseil d'Etat estime-t-il que la densité policière dans notre canton est suffisante ? Quelle densité policière vise-t-il et quelles mesures concrètes prévoit-il pour atteindre cet objectif ?***

Selon l'état du personnel de la police au 1<sup>er</sup> janvier 2022, publié par la Conférence des commandantes et des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), la densité policière à Genève est de 1 policier pour 336 habitants. Il s'agit de policières et policiers cantonaux, titulaires du brevet fédéral de policière ou de policier (policier I) ou d'une formation supérieure de policière ou policier (policier II à IV).

La situation genevoise est ainsi proche de la recommandation de l'ONU, qui mentionne un taux de 1 policier pour 330 habitants.

Sur le plan suisse, seuls les cantons du Tessin (1 policier pour 302 habitants) et de Bâle-Ville (1 policier pour 313 habitants) connaissent une situation légèrement plus favorable que Genève sur le plan statistique.

Précisons que l'indicateur statistique porte uniquement sur les policières et policiers cantonaux brevetés. De ce fait, les agentes et agents de sécurité publique armés, dévolus entre autres à la protection du milieu diplomatique, ne sont pas inclus, de même que celles et ceux des polices municipales. Ces deux catégories de personnel contribuent dans leurs domaines de compétence à la densité policière, ainsi qu'à une présence visible et en uniforme.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA